

l'essentiel^{CP}



de la Commission permanente du Conseil général du Finistère

Février 2009

Numéro 20

Accompagnement des Agendas 21 locaux: 41 777 €

Dossier 2, page 3

Le Conseil général accompagne les collectivités du département qui souhaitent mettre en œuvre des agendas 21 locaux.

À ce titre il participe financièrement, à hauteur de 20 % par an et pendant 3 ans maximum, aux postes de

chargé de mission Agenda 21 ou aux frais d'études confiées à des prestataires extérieurs (plafond 15 000 €/an).

Le versement des subventions est lié au respect du cadre de référence du ministère de l'écologie.

3 communes ont déposé une demande de subvention: Landerneau, Plabennec et Roscoff. Leurs programmes d'actions devraient être validés avant la fin de l'année.

COMMISSION INSERTION ET ÉCONOMIE

BGV: suppression de 5 passages à niveau (1,66 million d'€)

Dossier 8, page 55

Le Conseil général signe une convention concernant la suppression des 5 passages à niveau situés sur les communes de Plouigneau, Saint

Martin des Champs et Pleyber Christ.

Coût global des travaux: 16,5 millions d'euros, financement du Cg29: 10 %

Le projet Bretagne à Grande Vitesse a été validé avec une participation totale du Conseil général du Finistère de 104,4 millions d'€.

1,2 million d'€ pour le développement du nautisme

Dossier 10, page 77

Adopté en juin 2008 par le Conseil général, le livre bleu du nautisme 2008-2014 formalise le développement de la filière nautique dans le Finistère, pour les années à venir.

Dans le cadre de son plan d'actions départemental pour le Nautisme et d'une réflexion conduite ces 2 dernières années avec l'ensemble des acteurs de la filière, le Cg29 signe une convention avec NEF* pour définir les nouvelles modalités de

partenariat à mettre en place pour 2008-2014.

NEF fédère et représente l'ensemble des acteurs de la filière nautique finistérienne, qui regroupe actuellement 133 adhérents.

Le plan d'actions proposé par NEF (et soutenu par le Cg29 à hauteur de 1,2 million d'€) s'inscrit dans les axes stratégiques du nouveau livre bleu:

1 – Faire du Finistère un département exemplaire pour le développement durable du nautisme;

2 – Promouvoir un nautisme porteur de solidarités;

3 – Orienter et soutenir le développement économique pérenne de la filière nautique;

4 – Mieux communiquer pour partager la culture et les valeurs maritimes du Finistère;

5 – Améliorer la gouvernance pour assurer un développement harmonieux et équilibré du nautisme et du littoral.

*NEF: Nautisme En Finistère

Pôles de compétitivité : 260 872 €

Dossier 14, page 123

Le Conseil général accompagne financièrement certains projets labellisés par les pôles de compétitivité, en fonction de leur incidence sur les retombées économiques locales :

1 – 93 095 € à Valorial pour ses projets Opticrep (procédé de production de crépidules), Screen'ys (à visée ophtalmique)

et Surcook (transformation de produits de la mer);

2 – 98 990 € au pôle Mer Bretagne pour le projet IPBC2 (Internet pêche bas coût) pour les bateaux de pêche;

3 – 48 137 € en aide complémentaire aux PME finistériennes partenaires de projets contribuant aux objectifs

de l'Agenda 21 (5 % du montant de leurs investissements);

4 – 20 650 € à Ifremer pour la mise en place d'un centre européen de certification en anti-corrosion dans le domaine maritime.

Affaires européennes : 93 560 €

Dossier 17, page 143

• Pour une meilleure sensibilisation et éducation à la citoyenneté européenne, le Conseil général établit des partenariats avec 3 associations finistériennes : la Maison de l'Europe, la Maison de l'Allemagne et l'association Gwennili : 32 500 €

• Pour l'organisation d'un voyage d'étude au Parlement Européen, destiné à sensibiliser de jeunes agriculteurs bretons à la réforme de la PAC : 1 060 € à Coopagri Bretagne;

• 30 000 € de crédit réservé pour la mission VIE (Volontaire

Internationale en Entreprise) en Cornouailles Britannique;

• 30 000 € de crédit réservé pour la participation du Conseil général au programme de coopération territoriale européenne France (Manche)-Angleterre.

COMMISSION TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

RD 770 : ouverture d'une concertation publique en mars 2009

Dossier 28, page 215

Une phase de concertation va être mise en place auprès des Finistériens concernant les futurs aménagements de la RD 770.

Ces aménagements d'itinéraires concernent la section entre « St-Éloi » sur Plouédern et « Kerneyen » sur Ploudaniel :

• section à 2 X 2 voies entre St Éloi et

Ploudaniel;

• contournement ouest de Ploudaniel à 2 voies s'apparentant à une rocade périurbaine (mise en service 2010);

• maintien de la route actuelle entre le contournement de Ploudaniel et l'entrée Sud de l'agglomération de Lesneven.

L'ensemble sera conçu en intégrant des prescriptions réglementaires

en matière d'environnement. Le développement des transports en commun sera pris en compte par l'aménagement de points d'arrêts de car. La création d'une aire de covoiturage en limite du bourg de Ploudaniel est en projet.

Voie verte Camaret-Carhaix : 1,5 million d'€

Dossier 36, page 297

Cette voie verte d'une longueur de 127 km, reliera Camaret à Vitré en passant par Carhaix, Loudéac et Rennes. Elle dessert la presque île de Crozon et le Centre-ouest-Bretagne et présente un potentiel touristique

important.

Vu l'importance des aménagements, la réalisation de cet itinéraire est programmée sur plusieurs années. Une première tranche, de 36 km, sera réalisée en 2009 sur 3 sections :

• Carhaix – limites côtes d'Armor : 4 km

• Port de Carhaix – Pont Triffin (Spézet – Landeleau) : 11 km

• Tal ar Groas (Crozon) – Camaret, le Fret : 21 km

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Bibliothèques du Finistère: mise en réseau du catalogue

Dossier 47, page 365

Grâce au déploiement du haut-débit dans le Finistère, la Bibliothèque départementale développe de nouveaux services aux publics: elle vient de créer son portail Internet et met en place avec les communes volontaires un catalogue collectif; Ce catalogue, dénommé ABER

(Application de Bibliothèques d'Échanges Réciproques), permet l'interrogation simultanée de l'ensemble des catalogues informatisés.

Toutes les ressources documentaires disponibles dans le réseau de lecture publique peuvent ainsi être

interrogées à distance, ce qui facilite les réservations.

Une convention de partenariat définit les modalités de fonctionnement entre la BDF et les bibliothèques partenaires adhérentes.

Sport et handicap: 15 300 €

Dossier 50, page 405

La pratique des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap répond à la fois à des objectifs de santé publique et de cohésion sociale, en

rompant l'isolement et en favorisant l'émergence de projets communs avec le secteur sportif ordinaire.

Dans ce cadre, le Conseil général du Finistère décide de soutenir à partir

de 2009, 2 postes d'animateur au sein du comité départemental handisport et du comité régional du sport adapté (7 650 € X 2).

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Extension du collège Louis Hémon de Pleyben: 5,3 millions d'€

Dossier 57, page 449

Extension – restructuration du collège, pour une meilleure adaptation aux besoins.

Principaux éléments du programme: acquisition d'un terrain de 3 140 m² jouxtant le collège;

Construction d'un nouveau bâtiment destiné à la restauration des élèves, de 712 m²

Construction d'un bâtiment destiné à l'enseignement et à l'administration de 1 364 m².

La cantine sera mutualisée avec la commune. Une convention de partenariat est en projet entre les 2 collectivités. La fin du chantier est prévue pour 2013.

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION

Transfert du CDAS de Brest Saint Marc

Dossier 67, page 505

Pour regrouper les effectifs du CDAS actuellement répartis sur plusieurs sites, le Conseil général fait construire un immeuble de bureaux rue Sébastopol, sur la ZAC de l'octroi

Pilier Rouge à Brest.

Cette opération est confiée à la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère).

Les nouvelles normes d'accessibilité

ont été prises en compte pour l'ensemble des locaux. Dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprise un local vélos est prévu au sous-sol au sein du parking fermé.

Cette opération a été retenue dans le cadre de l'Agenda 21 du Conseil général pour intégrer la démarche de qualité environnementale et ré-

pondre aux exigences d'un bâtiment à très haute performance énergétique, répondant à la norme Bâtiment Basse Consommation (BBC), soit un

projet aux performances supérieures de 50 % à la Réglementation Thermique en vigueur (RT 2005).

Relogement du CDAS de Landerneau

Dossier 68, page 511

Opération prévue : restructuration de 2 bâtiments existants, construction d'une extension pour relier ces 2 bâtiments et démolition d'un préfabriqué.

Ce programme permettra de reloger le CDAS (pôle accueil social, pôle santé, pôle accompagnement territorial...) dans 1 553 m² de bureaux, accompagnés de 64 places

de parkings.

Cette opération est confiée à la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère).